

Concours de traduction- Journées de la francophonie 2024

Objet du concours : Epreuve de traduction, du français vers le russe, d'un texte littéraire francophone.

Public : étudiants russes inscrits dans une université russe en 2023-2024

Niveau de français conseillé : **B2 / B2+**

Date : Vendredi **15 mars 2024 (de 10h à 13h, heure de Moscou)**, dans l'un des **centres de passation** participant à l'événement.

Organisateurs : ce concours est organisé par l'institut français de Russie, dans le cadre des Journées de la francophonie 2024, en partenariat avec le réseau des Alliances françaises, des universités accueillant un centre d'examen DELF DALF ainsi que les Ambassades des pays participant aux journées de la francophonie en Russie.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1

Le concours est ouvert aux étudiants russes, âgés de 20 à 25 ans, inscrits dans une université russe en 2023-2024 et suivant des cours de français dans le cadre de leur cursus universitaire.

Article 2

Les inscriptions sont ouvertes **du 12 février au 1^{er} mars 2024, dans la limite des places disponibles.**

Article 3

Les étudiants doivent adresser **au plus tard le 1^{er} mars 2024 à 18h, heure de Moscou** la fiche d'inscription dûment complétée (en version word). Dans l'objet du courriel, ils indiqueront « **Concours traduction – Journées de la Francophonie 2024** ».

L'Institut français confirmera l'inscription du candidat et lui enverra une convocation sur laquelle figureront les informations pratiques : personne contact dans le centre de passation, coordonnées, heure des épreuves.

Article 4

L'épreuve, d'une durée de 3h, se déroulera le 15 mars, dans l'un des centres de passation.

Les téléphones portables ne sont pas autorisés.

L'utilisation d'un dictionnaire bilingue (apporté par le candidat) est autorisée.

Article 5

La sélection s'effectuera en deux étapes :

- Dans un premier temps : par un jury régional
- Dans un second temps : par un jury fédéral.

Les jurys sont composés d'enseignants de français et de traducteurs.

Article 6

Critères d'évaluation des traductions :

- Précision de la traduction ;
- Capacité du candidat à utiliser des termes adéquats ;
- Capacité à écrire de manière naturelle (lisibilité générale de la traduction) ;
- Créativité de la production proposée et des solutions trouvées, dans les limites de l'exercice de traduction.

Article 7

Les meilleures traductions pourront être reprises, partiellement ou en totalité, sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Institut français et des organisations partenaires des Journées de la francophonie 2024.

Article 8

Le jury fédéral sélectionnera les 20 meilleures traductions. Les lauréats se verront proposer **un séjour linguistique et touristique d'une semaine dans une Alliance française de Russie (Ekaterinbourg ou Kazan) du 19 au 25 août 2024**. L'Institut français de Russie prend en charge les frais d'hébergement, de formation, de restauration, le programme touristique. Le transport vers le lieu de formation (Nijni-Novgorod/Irkoutsk) sera à la charge des 20 lauréats.

Article 9

Les candidats seront avisés personnellement par courriel de l'issue de la sélection début avril 2024.

Article 10

En prenant part au concours, chaque participant s'engage à céder ses droits d'auteur à l'Institut français de Russie qui pourra éventuellement utiliser sa traduction notamment dans l'éventualité de publications sur le site internet et les réseaux sociaux.

Article 11

Les décisions des jurys sont sans appel.